

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Transcription intégrale avec ajout de majuscules et de ponctuation, d'un acte de Me ROUX 3^E6182 de
Langogne (ph 87), AD Lozère, Madeleine Delplanque

Reception de Louis Pages a la maistrize des Cordonniers de Langogne

Lan mil six cens quatre vingts quinze et le vingt uniesme jour du mois de juillet apres
midy, devant nous notaire royal et tesmoins establis en leurs personnes, Gervais
Sabatier, baille, Jean Aigon, Baptiste Guazais, Claude Troupel, Jacques Pichot, François
Niel, Anthoine et Jacques Molhes, Maîtres Cordonniers, et Claude Pages, Maître taneur,
habitants de cette ville de Langogne¹, faisant tant pour eux que pour les autres habitants qui
composent la **Confrérie de Saint Crespin**², de leur gre et libre volonté ont admis et reçu a
ladite Confrérie, **Louis Pages**³, de ladite ville, presant et acceptant pour Maître cordonnier,
quy a payé les droits accoustumés et promet d'observer les statuts et moyennant ce, jouira
conjointement avec les susd Mes Cordonniers des droits, profits et avantaiges appartenant à
chacun desd Mes cordonniers, tout ainsy quils ont accoustumé de jouir et le tout,
conformement ausd statuts quils confirment et approuvent de nouveau en tant que de besoin
et ont pour cet effect, obligé leurs biens qu'ont soumis a leur Jurisdiction ordinaire et autres a
ce requises ainsy l'ont promis avec due renon...⁴

Fait et recitté aud Langogne estude de nous notaire. Presans Jean Rozier et Jean Baptiste
Gibert du lieu de Naussac, habitant dud Langogne, signés avec lesd Sabatier, Guazais,
Troupel, Pichot et Pages, les autres nont seu signer, de ce enquis, et nous notaire royal
recevant sousigne.

Sazay Troupel

Sabatier

Pichot

Pages

Gibert Roux notaire

Rozier

Contrôlé a Langogne le der Juillet 1695

Rozier

¹ Langogne

² Se référer à « Les cordonniers metteurs en scène des mystères de Saint Crespin et saint Crépinien » Elisabeth
Babou Bibliothèque de l'École des Chartes, Année 1985. Lisible sur le site Persée.
http://www.persee.fr/doc/bec_0373-6237_1985_num_143_1_450369

³ Louis Pages se marie (Roux 3^E6182) le 12/07/1695 avec Jeanne AUJOLAT et lors de son contrat de mariage,
Claude AUJOLAT frère de la future épousee, promet de présenter son futur beau-frère à la Confrérie des
Cordonniers de Langogne, et d'en assumer tous les frais.

⁴ Renonciation